

**PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE
LES JEUNES DÉCOUVREURS, PAR VISIOCONFÉRENCE
LE MARDI 20 janvier 2026 À 18H30**

Présences

Nicole Martel
Annick Gamache
Roxanne Gason
Louise Gagné
Nathalie Hébert
Brigitte Chapdelaine
Sandra Gabriel
Léa Maalouf
Étienne Patenaude
Rubis Chaput
Sonia Gouadjio Feumba (Remplacement de Marie-Eve Paquette)
Amélie Nantel Vivier (Remplacement de Nicolas Pelletier)
Alexandre Laforest

Substituts ou public :

Daphnée Santos-Vieira (invité OPP)
Nadia Landry
Karine Petroff

Absents :

Nicolas Pelletier
Marie-Eve Paquette

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum (constat)
Le quorum est constaté,

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption)

CÉ -25-26-25

SUR PROPOSITION dûment faite par Rubis Chaput appuyée par Léa Maalouf

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, l'ordre du jour, tel que déposé.

3. Revue, adoption, signature et suivi au procès-verbal du 25 novembre 2025 (adoption)

CÉ -25-26-26

SUR PROPOSITION dûment faite par Rubis Chaput appuyé par Alexandre Laforest.

IL EST RÉSOLU d'adopter, le procès-verbal du 25 novembre 2025.

4. Parole au public (information)

Question/Commentaire : Nadia Landry souhaite porter un commentaire qu'elle a entendu à plusieurs reprises concernant la procédure pour venir chercher son enfant au SDG en fin de journée. Les parents sont contraints d'attendre à l'extérieur malgré les grands froids, entraînant beaucoup de frustration. On comprenait durant la pandémie la mise en place de la mesure, mais maintenant que la COVID est derrière nous, il serait apprécié de revoir cette règle afin que les parents puissent attendre à l'intérieur.

Réponse : On explique qu'il y a un enjeu de sécurité puisqu'il y avait beaucoup de parents et enfants dans l'entrée. De plus, avec le système Hop Hop, il est maintenant possible de faire préparer les enfants pour limiter le temps d'attente.

Nadia répond que certains sont frileux à utiliser l'application à cause du recours collectif à la suite de la brèche de données de l'automne 2025 et qu'il n'est pas permis d'en obliger l'utilisation.

Nathalie ajoute que la dame de l'accueil doit avoir un contact visuel avec l'enfant qui quitte, chose difficile avec un amas de parents dans l'entrée. De plus, la zone Hop Hop amène une quantité d'enfants qui attendent leur parent dans l'entrée qui est déjà très petite. Nathalie mentionne que ce n'est pas par manque de respect pour les parents que la décision de les faire attendre à l'extérieur, mais pour la sécurité des enfants.

Nadia demande qu'il y ait une flexibilité en fonction des conditions météorologiques.

Louise ajoute qu'ils sont essayés de le faire en décembre, mais que cela a créé beaucoup de problèmes pour la gestion de l'accueil (enfants qui sortent sans aviser, parents qui se rendent dans des zones non permises, parents qui parlent empêchant les communications efficaces)

Daphné Santos Vieira : Mentionne que l'information concernant le CÉ de ce soir n'était pas disponible dans l'alizée de janvier. Elle mentionne aussi qu'elle aimait le calendrier qui était dans les éditions précédentes de l'Alizée.

5. Répartition du temps alloué à chaque matière (approbation)

L'article 86 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement approuve le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposé par la directrice/le directeur de l'école en s'assurant :

- de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministre ;
- du respect des règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique.

La directrice a présenté le projet de grille-matière qui fait état de temps alloué à chaque matière.

Ce projet a été élaboré avec la participation des enseignants, conformément à ce que prévoit l'article 89 de la LIP.

CÉ -25-26-27

SUR PROPOSITION dûment faite par Amélie Nantel Vivier, appuyée par Alexandre Laforest.

IL EST RÉSOLU D'APPROUVER le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option tel que proposé par la directrice pour l'année 2026-2027.

6. Photos scolaires 202-2026 (consultation)

La directrice demande aux parents s'ils ont apprécié photographe scolaire. Elle désire consulter les membres du CÉ afin de savoir si nous devrions reprendre le même fournisseur.

La direction a été interpellée par un commentaire de parent. Elle nous fait part du commentaire. La personne n'apprécie pas le service de la compagnie et la qualité des photos. Elle a dû faire

des suivis pour avoir les fichiers numériques. Puisqu'il n'y a pas de fonds, elle trouve les photos moins professionnelles que celle d'autres écoles où un fond est utilisé.

Les parents présents à la rencontre ont apprécié le service et les photos reçues.

À la lumière des commentaires, la directrice va renouveler le contrat l'an prochain avec la même compagnie.

CÉ -25-26-28

7. Campagne de financement (approbation)

Les enseignants d'éducation physique proposent une course dans le quartier comme campagne de financement. Il y aurait un circuit autour de l'école, avec la possibilité de fermer une rue avec la collaboration des policiers.

Date proposée : 29 mai.

Pour limiter les tâches au secrétariat, on ne compterait pas le nombre de tour, mais on encouragerait les enfants à aller chercher des commandites à 5\$ par personne auprès de leur entourage. En limitant le montant, cela réduirait la production de reçus fiscaux pour les dons, travail habituellement effectué par la secrétaire. Du côté des parents, ce sont eux qui détermineraient le montant de la commandite, peu importe le nombre de tours. Le montant pourrait être plus élevé que le 20\$.

Une section serait aussi aménagée pour les parents qui souhaitent assister à l'évènement.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par Amélie Nantel Vivier, appuyée par Étienne Patenaude-Charbonneau :

D'APPROUVER la campagne de financement de course dans le quartier ayant pour objectif d'amasser des fonds pour les activités sportives.

Suivi : Les démarches pour la campagne des vêtements ont été faites. Nous sommes toujours en attente de la soumission de la compagnie. Selon la date de réception, une adoption par courriel pourrait être faite, si nécessaire.

CÉ -25-26-29

8. Mode de vie (Approbation)

En vertu de l'article 76 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la directrice de l'école. Ce même article prévoit ce que doivent contenir ces règles, notamment en lien avec la lutte à l'intimidation et à la violence.

Le même article 76 prévoit aussi que les règles de conduite et les mesures de sécurité soient présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que la directrice de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école. Elles sont également transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire.

La directrice présente le projet Mode de vie de l'école, qui inclut ces règles de conduite et mesures de sécurité.

Ce Mode de vie a été élaboré avec la participation des membres du personnel, comme le prévoit l'article 77 de la LIP.

Les membres échangent au sujet du projet de Code de vie.

COMMENTAIRES : Dans le mode de vie, il est mentionné le respect du code vestimentaire. On demande si nous en avons un en

place. Nathalie explique que l'ancien code vestimentaire sera révisé éventuellement.

Point 11 : Des questions sont soulevées sur ce point, où l'on mentionne le consentement pour la captation d'images ou de bandes sonores. Nathalie explique que c'est une demande ministérielle de l'ajouter. Puisque certains élèves ont exceptionnellement des cellulaires pour des raisons de santé, il pourrait y avoir des incidents. Les enfants ont aussi accès à des appareils comme les iPads de l'école. Un questionnement sur la section des réseaux sociaux est aussi amené. Des événements se produisent parfois sur le weekend et l'école doit les gérer puisque cela a des impacts sur la vie scolaire ensuite, il y a un enseignement qui est fait par les enseignants. À la suite des discussions, il y aura une modification au libellé puisque légalement un enfant ne peut donner son consentement.

PROPOSITION de modification du point 11 faite par Nathalie Hébert:

- Respecter la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école en obtenant leur consentement et celui du parent de l'élève ou tuteur avant de capter leur image ou leur voix en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Étienne Patenaude, Roxane Gascon

D'APPROUVER les règles de conduite et mesures de sécurité, avec la modification demandée au point 11 du Mode de vie de l'école.

9. **OPP (suivi)**

- L'OPP veut savoir s'il y aura une semaine sans voiture et aurait des dates à proposer. Étienne propose d'écrire un courriel directement à Marie-Eve Paquette.
- Suivi pour le l'animation de la danse du 4 juin. La soumission est faite par Philippe Néron. Il est disponible. Le coût est de 250\$ si le système de son est fourni ou 350\$ s'il fournit le système. La danse serait de 18h à 20h. Il demande que l'école fournisse des petits prix de présence pour les jeux.
- Les OPP de 4 écoles de Boucherville se rencontreront pour se donner des idées.

10. **Communication dans l'Alizé (information)**

S'assurer que l'information concernant les CÉ se trouve dans l'Alizée. Nathalie mentionne qu'il y a eu une panne avec Sway qui pourrait expliquer pourquoi l'information n'était plus disponible.

11. **Service de garde (information)**

Pédago du 5 janvier à la suite du retour des fêtes : Journée pyjama et jeu de la maison. Belle journée.

Préparation en cours pour la prochaine journée du 26 janvier. Sortie aux glissades Piedmont et journée galaxie/planète à l'école.

12. **Vie à l'école (information)**

Présco : Retour après deux grosses semaines donc on reprend la routine tranquillement pas vite, activité d'initiation au ski de fond, visite de Magislain en février

1^{er} cycle : Belle semaine avant Noël grâce au comité de Noël, zoo de Granby la semaine dernière, activité d'initiation au ski de fond, robotique en 2^e année, 4-5 février visite de Michaël Escoffier en classe

2^e cycle : Activité de ski de fond dans la cour d'école, animation avec les Neurones Atomiques

3^e cycle : En décembre spectacle à Ozias Leduc), visite de Mme Gigi (poterie). La plupart des activités seront en février (fat bike, science, théâtre).

900 : zoo de Granby pour les petits, ski de fond, retour à la routine

18. Comité de parents du CSSP

3 comités depuis le dernier CÉ

- Consultation pour l'offre de service HDAA : le comité a tenu à souligner qu'étant donné l'augmentation du nombre d'élèves avec des outils technologiques, il pourrait être bien d'avoir une équipe dédiée pour libérer les orthopédagogues.
- Consultation pour le calendrier scolaire 2026-2027
- Identité visuelle du comité de parent (logo, chandail)
- Table de travail sur certains dossiers
- Plan d'action du comité de parents : possibilité de s'inscrire à des conférences

19. Correspondance

Aucune

20. Sujets divers

Politique qu'on ne retourne pas dans l'école quand on a oublié quelque chose : Rubis Chaput note qu'elle a été témoin de situation où l'enfant n'a pas pu rentrer chercher ses mitaines lors des jours de grands froids. Nathalie fera le suivi avec les personnes concernées afin d'avoir des balises internes, sans l'ouvrir à 100%.

21. Parole au public

Mme Landry est d'accord avec Rubis Chaput concernant l'entrée en fin de journée (SDG) en faisant preuve de jugement lors des situations où l'objet oublié est important.

22. Levée de l'assemblée (approbation 2)

CÉ -25-26-30

SUR PROPOSITION dûment faite par Léa Maalouf, appuyée par Sandra Gabriel.

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité la levée de l'Assemblée à 20h18.

Étienne Patenaude
Président du
Conseil d'établissement

Nathalie Hébert
Directrice